Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 066-266600170-20260622-DCCAS05_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale
Délibération N° 05/2026

Convocation en date du : 16/06/2026

Nombre de membres titulaires en exercice : 17
Présents : 12
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :

Transmission en préfecture en date du :

Accusé de réception en Préfecture du :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot – 34000 Montpellier)

Séance du 22 juin 2026 à 10h00.
Sous la présidence de Mme COSTA Marie, Présidente.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda.

Présents : M. BORGES Albano, Mme BRAY Valérie, M. DELATTRE Philippe, Mme HERBAIN Danielle, M. LLAURENSY Alain, Mme MASCARAQUE Martine, Mme BONAVENT Paulette (arrivée à 10h20), M. CALM Jean-Pierre, M. LEAL Bernard, Mme MACABIES Marie-José, M. PENEAU Michel, M. RIOUTTON Michel (arrivé à 10h20), Mme VILA Caroline.
Procurations : /
Absents : Mme BERIO Simone, Mme DI FRANCESCO Agnès (excusée), Mme DUFOUR Jeannine.
Secrétaire de séance : M. LLAURENSY Alain.

OBJET DE LA DELIBERATION : ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Le Président expose :

Conformément à l'article n°L123-7, du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration élira en son sein un Vice-Président qui le présidera en l'absence ou en cas d'empêchement du Président.

Il est demandé au Conseil d'Administration de procéder à son élection, Mme DI FRANCESCO Agnès a été désignée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Après en avoir délibéré,
Par 12 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents,

DECIDE de l'élection du Vice-Président en désignant Mme DI FRANCESCO Agnès ;
DIT que Mme le Président est chargée de l'exécution de la présente délibération et la charge de signer tous les actes ou documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Marie COSTA

AIDE SOCIALE CENTRE COMMUNAL 66110 D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA